



unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

215 EX/15 Add.

Conseil exécutif

Deux cent-quinzième session

PARIS, le 5 octobre 2022
Original français

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EXAMEN PAR IOS
DU CADRE DE L'UNESCO POUR FAIRE FACE ET RÉPONDRE
À L'EXPLOITATION, AUX ABUS ET AU HARCÈLEMENT SEXUELS**

ADDENDUM

**COMMENTAIRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DU PERSONNEL DE L'UNESCO (AIPU)**

Résumé

Conformément au point 9.2.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, l'Association internationale du personnel de l'UNESCO (AIPU) présente ses commentaires sur les questions relatives aux ressources humaines (document 215 EX/15).

1. L'AIPU suit de près la mise en œuvre des recommandations formulées par IOS à l'issue de son examen du cadre de l'UNESCO pour faire face et répondre à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels. Nous soutenons pleinement la politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'exploitation et d'abus sexuels ainsi qu'à l'égard du harcèlement sexuel.
2. Les efforts déployés par tous les acteurs impliqués pour mettre en œuvre ces recommandations, notamment le Bureau de l'éthique, sont louables. Nous les encourageons vivement à poursuivre dans la même voie, afin qu'il y ait une confiance totale, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UNESCO, dans la manière dont l'Organisation traite ces questions. S'il importe que l'Organisation parle d'une seule voix sur cette question, il faudra néanmoins veiller à ce que les rôles de chacun des bureaux impliqués (IOS, HRM et le Bureau de l'éthique), soient toujours clairement distingués, afin que les membres du personnel sachent comment agir et à qui s'adresser selon les circonstances.
3. Il faut insister sur le fait que les efforts de l'Organisation sur ces questions doivent, pour que s'établisse une véritable culture de prévention et de sanction de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, toucher l'ensemble du personnel, y compris les consultants et les stagiaires.



Job: 202202666

Une attention particulière doit également être accordée aux personnels des bureaux et instituts hors Siège, qui se sentent souvent délaissés et plus difficilement aptes à partager leurs éventuels problèmes. À ce titre, nous accueillons favorablement les séances spéciales organisées par le Bureau de l'éthique avec les points focaux du dispositif hors Siège.

4. Enfin, l'AIPU prend note de l'opération du service du Centre mondial (« One HR ») à compter de septembre 2022 et encourage l'Organisation à s'assurer qu'une vérification des références est effectuée pour les recrutements à tous les niveaux et non seulement pour la sélection des candidats de haut niveau.